

Démarche : Demande d'autorisation de survol motorisé (hors drone) de la zone cœur du Parc national des Pyrénées

Organisme : Les services du Parc national des Pyrénées

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire permet de faire une demande d'autorisation de survol motorisé dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées (hors drone).

Le survol motorisé à moins de 1000 m du sol est interdit dans le cœur du Parc national des Pyrénées. Toutefois, le/la directeur.rice de l'établissement peut délivrer ponctuellement des autorisations individuelles dans certains cas :

- Pour les besoins des activités scientifiques,
- Pour le ravitaillement des refuges et des cabanes pastorales,
- Pour des évacuations d'animaux,
- Pour des alevinages,
- Pour des chantiers de travaux autorisés,
- Pour l'exploitation des ouvrages électriques et hydroélectriques,
- Pour des missions de repérages d'identification des risques,
- Pour réaliser des images télévisuelles, filmées ou photographiques, de manière exceptionnelle et ponctuelle, justifiées par leur intérêt pour l'image du parc.

Ces autorisations peuvent être délivrées pour une journée ponctuelle ou une période donnée.

Merci de déposer votre demande au moins 15 jours avant la date prévue du survol, afin que nous puissions l'instruire dans les meilleures conditions. Une absence de réponse administrative, au-delà d'un délai de 4 mois après le dépôt de votre dossier équivaut à un refus d'autorisation de notre part.

Dans le cas de travaux d'intérêt généraux ou de sécurité nécessitant une intervention d'urgence, il vous est possible de transmettre votre demande directement à l'adresse mail suivante : autorisation@pyrenees-parcnational.fr

Dans un souci de conciliation des usages, merci de privilégier l'organisation de votre activité en dehors des weekends, jours fériés et vacances scolaires.

Contact

En cas de difficultés pour compléter le formulaire, vous pouvez contacter les services du Parc national des Pyrénées au 05 62 54 16 40.

IDENTITE DU BENEFICIAIRE

Dénomination pour une entreprise ou personne morale

SARL, SAS, Communauté de communes, commission syndicale, commune...

Demande d'autorisation de survol motorisé (hors drone) de la zone coeur du Parc national des Pyrénées

Adresse

Indiquer n°, rue, code postal, commune

Téléphone

Courriel

OBJET DE LA DEMANDE

Sélectionnez le motif de votre demande

Sélectionnez une catégorie

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Pour les besoins des activités scientifiques
- ☐ Pour le ravitaillement des refuges
- ☐ Pour le ravitaillement des cabanes pastorales
- ☐ Pour des évacuations d'animaux
- ☐ Pour les besoins des alevinages
- ☐ Pour les besoins des chantiers de travaux autorisés
- ☐ Pour les besoins de l'exploitation des ouvrages électriques et hydroélectriques
- ☐ Pour les besoins des missions de repérages d'identification des risques
- ☐ Pour réaliser des images télévisuelles, filmées ou photographiques, de manière exceptionnelle et ponctuelle, justifiées par leur intérêt pour l'image du parc

Détaillez plus précisément l'objet de votre demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Dans le cas d'une demande pour réaliser des travaux ou une activité autorisés par arrêté de Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées, joindre la copie de l'autorisation

AERONEF MOTORISE UTILISE (hors drone)

Précisez le type d'aéronef motorisé utilisé (hors drone)

Les demandes pour le survol en drone sont à déposer directement sur l'adresse mail suivante : autorisation@pyrenees-parcnational.fr

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Avion
- ☐ Hélicoptère

Immatriculation de l'aéronef (si disponible)

Demande d'autorisation de survol motorisé (hors drone) de la zone coeur du Parc national des Pyrénées

Société opératrice

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ SAF
- ☐ HDF
- ☐ Jet Systems Hélicoptères Services
- ☐ RTE

PLAN DE VOL PREVISIONNEL

Vallée(s) concernée(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ vallée d'Aspe
- ☐ vallée d'Ossau
- ☐ val d'Azun
- ☐ vallée de Cauterets
- ☐ vallée de Luz-Gavarnie
- ☐ vallée d'Aure

Commune(s) concernée(s) en zone coeur du Parc national

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Accous
- ☐ Aragnouet
- ☐ Arrens-Marsous
- ☐ Barèges
- ☐ Betpouey
- ☐ Borce
- ☐ Cauterets
- ☐ Estaing
- ☐ Etsaut
- ☐ Gavarnie-Gèdre
- ☐ Laruns
- ☐ Lescun
- ☐ Luz-Saint-Sauveur
- ☐ Urdos

Lieu de départ (DZ)

Lieu d'arrivée (DZ)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte du plan de vol envisagé (ou schéma)

Merci d'ajouter la carte du plan de vol prévisionnel. Format recommandé : scan 25 ou scan 100

DATE(s) ET ROTATION(s)

Précisez si la demande porte sur une date précise ou une période

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ date précise

☐ période

Date de début

Dans un souci de conciliation des usages, nous vous invitons à organiser votre activité en dehors des weekends, jours fériés et vacances scolaires.

Date de fin

Ne rien mettre si c'est pour une date précise

Date de report

Le pétitionnaire s'engage à contacter le Parc national des Pyrénées en cas d'aléa obligeant à reporter le vol.

Nombre total de rotations

Nombre de rotations pour le matériel

Précisez le nombre de rotations que vous devez effectuer pour transporter du matériel

Nombre de rotations pour du personnel

Précisez le nombre de rotations que vous devez effectuer pour transporter du personnel. S'il n'y en a pas, mettre 0.

VALIDATION

Engagement

L'autorisation de survol motorisé de la zone cœur du Parc national, si elle vous est délivrée, vous engagera à respecter la réglementation spéciale de la zone cœur et le cas échéant, des prescriptions spécifiques.

En signant cette demande d'autorisation, vous attestez avoir pris connaissance de la réglementation spéciale de la zone cœur du Parc national, et vous vous engagez à la respecter en tout point dans le cadre de votre activité.

En signant, vous attestez également avoir pris connaissance du fait que l'autorisation de la directrice du Parc national ne vous dispense pas d'obtenir les autres autorisations

Demande d'autorisation de survol motorisé (hors drone) de la zone coeur du Parc national des Pyrénées
requises en vertu du droit en vigueur, et qu'elle ne vaut pas engagement de sécurité
assurée par le Parc national.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce formulaire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date de dépôt